

DEPARTEMENT DU DOUBS

Préfecture du Doubs
Tribunal administratif de Besançon

S.A.S FAIVRE-RAMPANT Carrières

CARRIERE DE CHEVIGNEY-LES-VERCEL (25) LIEU-DIT « L'OEIL BAS »

CONSULTATION du PUBLIC

Relative à la

*Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche massive sur la commune de Chevigney-lès-Vercel (Rubrique 2510)

*Exploitation d'une installation de traitement des matériaux (Rubrique 2515)

*Exploitation d'une station de transit de produits minéraux inertes non dangereux (Rubrique 2517)

COMPTE-RENDU De la 1ère REUNION PUBLIQUE

Léon BILLEREY
Commissaire Enquêteur Désigné

Dossier N° E 25 0000 52/25

La première réunion publique s'est tenue le jeudi 15 janvier 2026 de 20H00 à 22H00 dans la salle des fêtes de la mairie de Chevigny-les-Vercel

Etaient présents :

Le Maître d'ouvrage SAS FAIVRE-RAMPANT Carrières, représenté par :

- * Monsieur Fabrice Faivre-Rampant, PDG
- * Madame Evelyne Faivre-Rampant, DG
- * Madame Marine Punkow, maire de la commune
- * Le commissaire enquêteur
- * 11 personnes résidant à Chevigny-les-Vercel (dont 3 élus de la commune)
- * 5 personnes s'étaient préalablement inscrites à la participation de la réunion publique (suite à la communication du bulletin municipal).

Après que chaque intervenant se soit présenté, j'ai abordé les aspects procéduraux de la consultation (notamment celles relatives au dépôt d'observations).

J'ai ensuite donné la parole au Maître d'Ouvrage qui a projeté et commenté un diaporama, ce qui a permis de bien illustrer les divers aspects du projet.

En raison du nombre limité de participants, chaque participant a eu la possibilité de poser des questions au pétitionnaire. Pendant l'exposé du projet, le Maître d'Ouvrage a ainsi pu répondre aux différentes questions posées par l'auditoire.

J'ai effectué une synthèse des sujets abordés, il en ressort ce qui suit :

Réflexions d'ordre général,

- * Sur la mise en sécurité du site en dehors des heures de fonctionnement (fermeture du portail d'accès)
- * Sur la remise en état du site à la fin de l'exploitation
- * Sur la nature des matériaux destinés à la mise en état du site
- * Sur le maintien de la desserte actuelle du site par les poids lourds
- * Sur les divers impacts liés à ce type d'exploitation

Toutes les personnes présentes ont clairement exprimé que l'exploitation de la carrière « fait partie de leur quotidien », qu'à aucun moment, et compte-tenu de la situation à l'extérieur du village, sans aucune covisibilité, l'exploitation de la carrière ne leur a jamais porter préjudice de quelque nature que ce soit (bruit, poussières, trafic routier).

Ces personnes ont souligné que, l'apport financier généré par l'exploitation de la carrière a permis et permet à la commune de Chevigny-les-Vercel la réalisation de projets destinés au bien-être des habitants de la commune.

Les participants à la réunion ont dit clairement que l'existence de la carrière fait partie de l'histoire de la commune. L'agriculteur présent, exploitant le terrain communal dédié à l'agrandissement de la carrière, a souligné que ce changement de destination l'obligerait à louer des terres agricoles sur les communes voisines de Vercel et d'Avoudrey, afin de conserver le quota laitier attribué, nécessaire au fonctionnement de son exploitation.

Malgré ces inconvénients, l'exploitant dit rester très favorable au projet d'extension de la carrière, compte-tenu des retombées économiques apportées au budget communal lui permettant de continuer à se développer.

En conclusion, les participants à la réunion publique ont clairement exprimé leur adhésion au projet de renouvellement et de l'extension de la carrière de Chevigny-les-Vercel.

Clos le 16 janvier 2026

Léon BILLEREY – Commissaire Enquêteur

